SURAVENIR ASSURANCES
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

PRÉVI Équip'Santé TNS

Tableau des garanties

GARANTIES	BASE DE REMBOURSEMENT			
HOSPITALISATION	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Niveau 4**
Forfait journalier hospitalier (1)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires				
Soins et honoraires dont chirurgie et anesthésie				
- Médecins DPTAM (2)	100%	100%	200%	450%
- Médecins non DPTAM (2)	100%	100%	180%	200%
Autres prestations				
Forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour conventionné et non conventionné	100%	100%	200%	450%
Transport	100%	100%	200%	450%
Chambre particulière	-	25€/j	50€/j	75€/j
Hospi +				
Lit accompagnant (enfant < 16 ans) Frais annexes (TV, Tél., WIFI) Frais en ambulatoire	-	15 €/j	30€/j	45€/j
Assistance et accompagnement personnalisé	OUI	OUI	OUI	OUI
SOINS COURANTS	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Niveau 4**
Honoraires médicaux				
Consultations praticiens généralistes et spécialistes				
- Médecins DPTAM (2)	100%	100%	200%	450%
- Médecins non DPTAM (2)	100%	100%	180%	200%
Radio/ Echographie				
- Médecins DPTAM (2)	100%	100%	200%	450%
- Médecins non DPTAM (2)	100%	100%	180%	200%
Honoraires paramédicaux (ex : kinésitérapeute, infirmière...)	100%	100%	200%	450%
Analyses et examens de laboratoire	100%	100%	200%	450%
Médicaments				
Pharmacie	100%	100%	100%	100%
Matériel médical				
Appareillage	100%	100%	200%	450%
Autres prestations				
Forfait naissance	-	50€ / naissance	200€ / naissance	400€ / naissance
Cure thermale remboursée par l'Assurance Maladie	-	100%	100% + 200€ / an	100% + 400 € / an
Patch anti-tabac/ Vaccin anti-grippe/ Contraception non remboursés par l'Assurance Maladie	-	20€ / an	60€ / an	100€ / an
Ostéopathe/ Psychomotricien/ Acupuncteur/ Ergothérapeute/ Diététicien/ Chiropracteur/ Etiopathe/ Psychologue/ Podologue	-	60€ / an, max 20€ / séance	100€ / an, max 25€ / séance	150€ / an, max 30€/séance
Dépistage de l'hépatite B	100%	100%	200%	450%

DENTAIRE(3)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Soins dentaires	100%	100%	150%	450%
Prothèses 100% santé	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)
Prothèses				
Tarifs maîtrisés et libres	125%	200%	300%	450%
Prothèses dentaires non remboursées par l'Assurance Maladie	-	100€ / an	200€ / an	300€ / an
Autres prestations				
Inlay / Onlay Orthondontie remboursée par l'Assurance Maladie	125%	200%	300%	450%
Frais dentaires non remboursés par l'Assurance Maladie: Parodontologie, Orthondontie, implants	-	100€ / an	200€ / an	300€ / an
OPTIQUE(4)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Niveau 4**
Equipements 100% santé Verres + monture	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)
Equipements aux tarifs libres Verres + monture				
Verres Simples (Verres a) (5) + Monture	100 €	150 €	170 €	300 €
Verres Complexes (Verres a + c ou a + f) (6) + Monture	150 €	250 €	300 €	400 €
Verres Très Complexes (Verres c ou f ou c + f) (7) + Monture	200 €	300 €	400 €	500 €
Equipements mixtes Une monture au tarif libre associée aux verres 100% santé				
Monture	50 €	75 €	100 €	100 €
Verres	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)
Equipements mixtes Verres aux tarifs libres associés à une monture 100% santé				
Monture	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)
Verres Simples (Verres a) (5)	100 €	150 €	170 €	300 €
Verres Complexes (Verres a + c ou a + f) (6)	150 €	250 €	300 €	400 €
Verres Très Complexes (Verres c ou f ou c + f) (7)	200 €	300 €	400 €	500 €
Autres prestations				
Lentilles remboursées(8) ou non par l'Assurance Maladie	100%+100 € / an	100%+100 € / an	100%+200 € / an	100%+300 € / an
Traitement des corrections visuelles par chirurgie	-	100 € / œil	200 € / œil	400 € / œil
AIDES AUDITIVES(9)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Niveau 4**
Equipements 100% santé	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral (Reste à charge =0)
Equipements aux tarifs libres	100%	100%	200%	400%

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions prévues par les Conditions Générales du contrat.

Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS). Ils sont effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme d'assurance maladie. Ils ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses engagées. Cette offre s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire des contrats dits « solidaires » et « responsables » tel que détaillé dans les Conditions Générales.

(1) Frais réels limités au forfait en vigueur.
(2) Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées : Sont visées, les Options Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM-OPTAMCO). Les médecins adhérant à ces options s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires. Pour connaître les médecins adhérant à un DPTAM, vous pouvez consulter le site anuairesante.ameli.fr.
(3) Les prothèses dentaires 100 % Santé seront intégralement remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les prothèses dentaires aux tarifs maîtrisés et libres seront remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des garanties souscrites.
(4) Les équipements 100 % Santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix limites de vente. Le prix limite de vente de la monture est plafonné à 30 euros. Les équipements aux tarifs libres seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans les limites des garanties souscrites. Le remboursement de la monture est plafonné à 100 euros. Les équipements mixtes seront remboursés dans les mêmes conditions de prise en charge que les équipements 100 % Santé et équipements aux tarifs libres. Dans tous les cas, le renouvellement de l'équipement est possible par période de 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou évolution de la vue.
(5) Verres a (simples) : dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries.
(6) Verres c (complexes) : dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs.
(7) Verres f (très complexes) : dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.
(8) Au-delà du forfait, prise en charge du ticket modérateur.
(9) Les équipements 100 % Santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les équipements aux tarifs seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite de 1700 € / oreille. Dans tous les cas, le renouvellement des équipements est possible par période de 4 ans.

Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € - Siège social : 2 rue Vasco de Gama - Saint Herblain, 44931 Nantes cedex 9 - immatriculée au RCS Nantes 343 142 659. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9.

Ressources Mutuelles Assistance, union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité et immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682. Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427- 44124 Vertou cedex.